

Le  
**petit**  
journal

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Année 14  
Numéro 2  
5 mars 2019

Photographe : Marie-Hélène Thériault

# ACTIVITÉ FÉMININE

## Dîner bénéfice

par les Chevaliers de Colomb Conseil Seigneur Côté 10096

Dimanche 17 mars, à 12 h

Adultes : 20 \$

13 ans et moins : 10 \$

Apportez votre boisson

Au Pavillon de l'Amitié

140, rue St-Jean-Baptiste

L'Isle-Verte

Information : 418-898-3094





## SÉANCE ORDINAIRE

### **PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

12 février 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 12 FÉVRIER 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE  
MADAME GINETTE CÔTÉ  
MADAME SOPHIE SIROIS  
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ  
MONSIEUR JEAN PELLETIER  
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2019, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

#### **19.02.3.1. Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 12 février 2019

(journal 1716) :	99 226,21 \$
(journal 1717) :	<u>2 174,62 \$</u>
	<u>101 400,83 \$</u>

Comptes à payer de fin 2018

(journal 1716) :	350,00 \$
(journal 1717) :	<u>1 484,69 \$</u>
	<u>1 834,69 \$</u>

**Total des comptes à payer :** **103 235,52 \$**



Dépenses incompressibles	(journal 1320) :	32,30 \$
	(journal 1321) :	13 179,27 \$
	(journal 1322) :	2 517,90 \$
	(journal 1323) :	2 408,91 \$
	(journal 1324) :	5 401,08 \$
	(journal 1325) :	1 515,56 \$
	(journal 1326) :	9 072,47 \$
	(journal 1327) :	-1 361,88 \$
	(journal 1328) :	<u>204,97 \$</u>
		<b><u>32 970,58 \$</u></b>
<b><u>Total des dépenses :</u></b>		<b><u>136 206,10 \$</u></b>

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 9 janvier 2019 au 12 février 2019, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

### **19.02.3.2. Conditions de refinancement – emprunt de 510 000 \$**

Soumissions pour l'émission de billets

Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec

Date d'ouverture : 12 février 2019

Heure d'ouverture : 10 h

Montant : 510 000 \$

Nombre de soumissions : 3

Échéance moyenne : 3 ans et 11 mois

Date d'émission : 20 février 2019

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 février 2019, au montant de 510 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1. CAISSE DESJARDINS DE VIGER ET VILLERAY

53 500 \$	2,96000 %	2020
-----------	-----------	------

55 500 \$	2,96000 %	2021
-----------	-----------	------

57 300 \$	2,96000 %	2022
-----------	-----------	------

59 400 \$	2,96000 %	2023
-----------	-----------	------

284 300 \$	2,96000 %	2024
------------	-----------	------

Prix : 100,00000	Coût réel :	2,96000 %
------------------	-------------	-----------



## 2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 500 \$	2,60000 %	2020
55 500 \$	2,70000 %	2021
57 300 \$	2,80000 %	2022
59 400 \$	2,95000 %	2023
284 300 \$	3,05000 %	2024

Prix : 98,67900      Coût réel : 3,34901 %

## 3- BANQUE ROYALE DU CANADA

53 500 \$	3,52000 %	2020
55 500 \$	3,52000 %	2021
57 300 \$	3,52000 %	2022
59 400 \$	3,52000 %	2023
284 300 \$	3,52000 %	2024

Prix : 100,00000      Coût réel : 3,52000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins de Viger et Villeray est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour son emprunt par billets en date du 20 février 2019 au montant de 510 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2009-87 et 2012-112. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite emprunter par billets pour un montant total de 510 000 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-87	95 600 \$
2012-112	308 200 \$
2012-112	106 200 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;



Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2012-112, la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté et adopté unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	53 500 \$	
2021.	55 500 \$	
2022.	57 300 \$	
2023.	59 400 \$	
2024.	61 500 \$	(à payer en 2024)
2024.	222 800 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2012-112 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **19.02.3.4. Appel d'offres pour les produits pétroliers**

Considérant les demandes de soumissions, pour la fourniture de produits pétroliers, faites auprès des fournisseurs suivants :

- Pétroles R. Turmel inc.
- Gaz-O-Bar Trois-Pistoles
- Chauffage Rivière-du-Loup
- Sonic

Considérant les propositions reçus, à savoir :

Types et Quantités/litres	Soumissionnaires Coût/profit/litre	
	Chauffage RDL	Pétroles R. Turmel inc.
Diesel 46 000	-0.0259/litre	-0.01/litre
Essence 7 400	-0.0179/litre	-0.01/litre
Mazout 12 500	-0.0219/litre	-0.01/litre



Considérant que le plus bas soumissionnaire s'avère être l'entreprise Chauffage Rivière-du-Loup;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que le contrat soit alloué à l'entreprise Chauffage Rivière-du-Loup, au coût, ci-haut, mentionné.

## **19.02.3.5. Modalités de l'entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence**

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;



Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté unanimement :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers;

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, madame Vicky-May Hamm, pour appui.

### **19.02.3.6. Démarche auprès du ministre des Transports du Québec – programme d'aide à la voirie locale**

Considérant l'obligation à laquelle ont souscrit les municipalités locales de la MRC de Rivière-du-Loup, soit l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures locales;

Considérant que cet exercice a permis de déterminer des routes prioritaires du réseau routier local de la MRC;

Considérant qu'un bilan du réseau routier prioritaire a permis d'évaluer l'état des chaussées et ponceaux le composant;

Considérant que de l'ensemble de ce travail a découlé un diagnostic confirmant les interventions nécessaires à réaliser;

Considérant que le plan d'intervention soumis par la MRC a été approuvé par le ministère des Transports en 2016;

Considérant que le plan d'intervention prévoit un plan d'action s'échelonnant sur un horizon de 5 ans;

Considérant qu'à ce jour, aucun suivi n'a été donné à la Municipalité de L'Isle-Verte suite à sa demande d'aide financière soumise, par courriel, le 1<sup>er</sup> mars 2018;

Considérant l'impossibilité de joindre les ressources du Ministère afin de connaître l'évolution de notre dossier;



En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au ministre des Transports du Québec d'assurer aux municipalités locales les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation des investissements prévus au plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Qu'un suivi soit assuré aux demandes adressées à la direction du soutien aux opérations du Ministère;

Que copie de cette résolution soit adressée aux instances que sont : le ministre des Transports du Québec, le directeur régional du ministère des Transports du Québec ainsi qu'au député de la circonscription Rivière-du-Loup – Témiscouata.

## **19.02.6.1. Autorisation d'embauche – animateurs pour la semaine de relâche**

Considérant l'importance que revêt la semaine de relâche en terme de participation à diverses activités;

Considérant l'encadrement nécessaire pour assurer le bon déroulement de l'ensemble des activités offertes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté unanimement :

Que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, madame Rosalie Demers, à s'adjoindre du personnel en animation, pour la période du 4 au 8 mars 2019;

Que ce personnel soit rémunéré sur la base du salaire minimum et sous la supervision de madame Demers.

## **19.02.6.2. Demande de gratuité de locaux pour la tenue du tournoi de hockey Samuel Côté**

Considérant que les 8, 9 et 10 février 2019 s'est tenu la troisième édition du tournoi de hockey Samuel Côté dont l'organisation était assurée par 6 jeunes de notre communauté;

Considérant qu'en regard de la politique de support financier prévalant à la Municipalité, soit de permettre à ses organismes municipaux à but non lucratif, de pouvoir bénéficier d'une gratuité de salle pour la tenue d'un événement au cours de l'année civile;

Considérant que la Municipalité, par souci d'équité, juge à propos d'apporter un soutien aux membres de ce comité, et ce, malgré qu'aucune entité morale ne les encadre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté et adopté unanimement :

Que la Municipalité accorde une gratuité de location de locaux suite à la tenue de cet événement, le tout étant conditionnel à ce qu'aucun bris ou négligence d'utilisation desdits locaux ne soit constaté.



## **19.02.7.1. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – monsieur Chantal Caron**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'autorisation, présentée par monsieur Chantal Caron à la C.P.T.A.Q., concernant le lotissement et l'aliénation des lots 5 350 389, 5 350 390 et 5 350 410, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Témiscouata;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité;

Considérant que cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement des activités agricoles du territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte recommande à la C.P.T.A.Q. de consentir à la demande d'autorisation soumise par monsieur Chantal Caron.

## **19.02.7.2. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2017-150**

Madame Véronique Dionne donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2017-150 aux fins d'y introduire de nouvelles dispositions quant aux usages devant y être spécifiquement autorisés.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

## **19.02.7.3. Dossier d'exclusion agricole – mandat d'arpentage**

Considérant que suite à la décision de la CPTAQ d'autoriser l'exclusion agricole du lot 5 350 922, superficie d'environ 1,7 hectare ainsi que d'une partie des lots 5 350 169, 5 351 087, 5 351 596 et 5 351 598, superficie d'environ 6,37 hectares;

Considérant qu'à cette décision est assujéti des conditions, dont l'obligation, à ce que la MRC modifie son schéma d'aménagement afin d'y inclure l'effet de cette décision;

Considérant la nécessité à ce qu'une description technique d'un arpenteur-géomètre soit produite afin d'assurer le suivi de ce processus;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté unanimement :

Que la Municipalité accorde la préparation de cette description technique à la firme d'arpenteurs-géomètres Parent et Ouellet inc. pour la somme de 850 \$ (plus taxes).



## **19.02.9.1. Nomination des personnes désignées au niveau municipal pour la surveillance des cours d'eau et l'enlèvement d'obstructions**

Considérant que la MRC de Rivière-du-Loup doit mettre à jour la liste des employés des municipalités locales pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, conformément à la politique de gestion des cours d'eau en vigueur;

Considérant que dans la résolution 09.02.8.9., la Municipalité de L'Isle-Verte a adhéré à l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions;

Considérant que le deuxième terme de ladite entente s'est terminé le 31 décembre 2018 et qu'elle a été automatiquement renouvelée pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté unanimement :

Que ce conseil informe la MRC, que messieurs Daniel Lavoie et Guillaume Gaudreau exerceront la fonction de personne désignée principale et celle de personne désignée substitut tel que prévu à l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions (jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution les modifie).

## **19.02.9.2. Opposition à l'enregistrement des armes à feu**

Considérant que l'ex-Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) sans le vote libre de ses députés;

Considérant que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin de janvier 2019;

Considérant que l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Considérant que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

Considérant qu'une semaine avant la date butoir du 29 janvier 2019, on comptait environ 350 000 propriétaires d'armes les ayant enregistrés alors que l'on estime à 1,6 million les armes québécoises;

Considérant que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;



Considérant que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au Premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

Que le conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

Que le conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Que le conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires;

Que le conseil souhaite le décret d'un moratoire en attendant l'abolition de la loi actuelle;

Que copie de cette résolution soit envoyée au Premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de Rivière-du-Loup et à toutes ses municipalités.

## **19.02.11. Levée de la séance**

À 20 h 19, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

### **Prochaine séance publique :**

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 12 mars 2019, à 20 heures, à la caserne incendie.**



## DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

### Dates de tombée pour les deux prochains mois :

**MARS : 15 MARS 2019**

**AVRIL : 12 AVRIL 2019**



Par courriel : [katiatalbot@lisle-verte.ca](mailto:katiatalbot@lisle-verte.ca)

**N.B.** Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.

## FERMETURE DU BUREAU BOUCHARD ET BELZILE, À L'ISLE-VERTE

Déjà 35 ans que je tiens un bureau à L'Isle-Verte. En fait, j'ai repris à l'automne 1983 le bureau de M<sup>e</sup> Robert Lajoie et sans interruption j'ai toujours continué de desservir la population de L'Isle-Verte et des localités environnantes. Au début je me rendais 2 fois par semaine au bureau de L'Isle-Verte et plus tard 1 fois par semaine, ainsi que sur rendez-vous les autres jours de la semaine.

Je prévois prendre ma retraite cet été et pour ce faire je ne renouvellerai pas le bail du bureau de L'Isle-Verte, lequel bail prendra fin à la fin du mois de mars 2019. Ainsi, c'est avec regret que je vous informe que le bureau de L'Isle-Verte sera fermé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

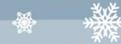
Malgré tout, sachez que LES SERVICES NOTARIAUX BOUCHARD ET BELZILE, continueront de desservir la population de L'Isle-Verte et des environs; ainsi M<sup>e</sup> Alexandra BELZILE et M<sup>e</sup> Andréanne MOREAU, seront à votre disposition pour tous services notariaux dont vous pourriez avoir besoin et même se déplacer à domicile si nécessaire.

Les temps changent, les services aussi. Les notaires sont moins appelés à se déplacer auprès des institutions financières et autres intervenants, les moyens de communication, les méthodes de travail ont évolué, et pour ma part, il est temps de me retirer et de céder ma place à des jeunes beaucoup plus à l'aise avec les nouvelles technologies de l'informatique et des communications.

Je remercie tous ceux et celles qui m'ont fait confiance et avec qui j'ai eu à travailler pour l'avancement des dossiers qui m'ont été confiés.

Tout au long de ces 35 années, j'aimais me rendre à mon bureau de L'Isle-Verte, même si c'était seulement pour une consultation ou de l'information à fournir à un client. Malgré tout, les temps changent, la vie continue et c'est bien ainsi.

M<sup>e</sup> Gaétan Bouchard, notaire.



## LES ACCUMULATIONS DE NEIGE INVITENT À LA PRUDENCE



Les importantes précipitations de neige enregistrées au cours des dernières semaines invitent à redoubler de prudence notamment en ce qui touche le dégagement des issues ainsi que le déneigement des toitures.

### **Dégagement des issues**

Il est très important de s'assurer de garder toutes les issues dégagées en tout temps et de veiller particulièrement à ce que la neige ne les bloque pas afin de faciliter le travail des secouristes et de permettre l'évacuation rapide en situation d'urgence.

Les secondes comptent toujours lors d'une urgence!

### **Déneigement des toitures**

Les toits sont construits de manière à pouvoir supporter les charges de neige des hivers québécois. Cependant, l'accumulation importante de neige sur les toitures et balcons ou en bordure des toits à versants peut représenter un risque d'affaissement voire d'effondrement ou encore un danger pour les personnes qui circulent près des bâtiments.

La Régie du bâtiment recommande aux propriétaires de vérifier si la neige accumulée sur leur propriété représente de tels risques et les incite à prendre les mesures requises afin de s'assurer que les lieux soient sécuritaires.

Dans la majorité des cas il existe des signes précurseurs d'un affaissement possible de la toiture comme des fissures qui apparaissent sur les murs intérieurs ou encore des portes intérieures qui coïncent. Si ces signes sont importants, il est recommandé de faire enlever la neige, peu importe la quantité présente sur la toiture. L'infiltration d'eau n'est pas nécessairement un signe relié au risque d'affaissement, mais peut quand même requérir l'enlèvement de la glace.

Rappelons qu'il est recommandé de laisser une mince couche de neige sur la toiture afin de maintenir la membrane d'étanchéité en bon état. Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site Internet de la Régie du bâtiment au [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca).

Votre Service de sécurité incendie



## COORDONNATEUR DE CAMP DE JOUR (1 POSTE)

### Principales fonctions :

Sous la responsabilité de la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le coordonnateur de terrain de jeux devra effectuer les fonctions suivantes :

- ♦ Assurer la coordination et le bon fonctionnement du terrain de jeux;
- ♦ Superviser et encadrer l'équipe d'animation;
- ♦ Élaborer, avec les animateurs, des programmations d'activités divertissantes;
- ♦ Remplir des rapports;
- ♦ Animer et encadrer les groupes qui pourraient lui être confiés;
- ♦ Planifier, organiser et guider les sorties de groupes;
- ♦ Gérer les inscriptions, le matériel et un budget assigné au début de l'été;
- ♦ Assurer le suivi avec les parents, les enfants et les animateurs;
- ♦ Voir à la sécurité des enfants et des lieux;
- ♦ Soutenir les décisions prises par la Municipalité.

### Exigences et conditions de travail :

Niveau d'études : Collégial

Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 2 années d'expérience.

Description des compétences :

- ♦ Détenir de l'expérience de terrain de jeux, de base de plein air ou toute autre expérience jugée pertinente;
- ♦ Avoir de la facilité à travailler en équipe;
- ♦ Démontrer de l'intérêt à travailler auprès d'enfants;
- ♦ Être organisé, dynamique, responsable, autonome et débrouillard;
- ♦ Étudier dans le domaine du loisir ou de l'éducation, un atout.

Date prévue d'entrée en fonction : 17/06/2019

Durée de l'emploi : 11 semaines

Salaire horaire offert : à partir de 13.25 \$, selon l'expérience.

Nombre d'heures par semaine : 40 h

**N.B.** Être disponible pour des rencontres de formation et de planification avant le début de l'emploi.

**Nom de la personne à contacter :** Rosalie Demers  
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire  
**Adresse :** 141, rue Saint-Jean-Baptiste  
L'Isle-Verte, Qc  
G0L 1K0  
**Téléphone :** 418-898-2812, poste 306  
**Télécopieur :** 418-898-2788  
**Courriel :** rosaliademers@lisle-verte.ca

Toute personne intéressée est priée de soumettre son curriculum vitae **accompagné d'une lettre de présentation**, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, par courrier, par télécopieur ou par courriel **au plus tard le 22 mars 2019, 12 h.**



## ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR (3 POSTES)

### Principales fonctions :

Sous la responsabilité du coordonnateur de terrain de jeux et de la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, l'animateur devra effectuer les fonctions suivantes :

- ♦ Planifier, organiser et animer une programmation quotidienne d'activités récréatives pour les jeunes dont l'âge varie entre 5 et 12 ans;
- ♦ Assurer la sécurité et l'encadrement des enfants sous sa responsabilité;
- ♦ Participer à l'organisation et à la réalisation des thématiques estivales et des activités spéciales;
- ♦ Participer aux réunions avec l'équipe de travail et la coordonnatrice des loisirs;
- ♦ Rédiger un rapport d'évaluation à la fin du programme de terrain de jeux.

### Exigences et conditions de travail :

Niveau d'études : En voie de terminer son 5<sup>e</sup> secondaire.

Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 6 mois d'expérience

Description des compétences :

- ♦ Avoir de la facilité à travailler en équipe;
- ♦ Démontrer de l'intérêt à travailler auprès d'enfants;
- ♦ Être une personne dynamique, créative, ponctuelle, responsable et organisée;
- ♦ Être en voie d'obtenir ou posséder un diplôme d'études au niveau collégial dans un domaine connexe (éducation, loisirs, service de garde et autres), un atout;
- ♦ Posséder de l'expérience pertinente en animation auprès des enfants, un atout.

Date prévue d'entrée en fonction : 25/06/2019

Durée d'emploi : 9 semaines

Salaire horaire offert : à partir de 12,75 \$, selon l'expérience

Nombre d'heures par semaine : 20 h à 40 h

**N.B.** Être disponible pour des rencontres de formation et de planification avant le début de l'emploi.

**Nom de la personne à contacter :** Rosalie Demers  
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire  
**Adresse :** 141, rue Saint-Jean-Baptiste  
L'Isle-Verte, Qc  
G0L 1K0  
**Téléphone :** 418-898-2812, poste 306  
**Télécopieur :** 418-898-2788  
**Courriel :** rosaliademers@lisle-verte.ca

Toute personne intéressée est priée de soumettre son curriculum vitae **accompagné d'une lettre de présentation**, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, par courrier, par télécopieur ou par courriel **au plus tard le 22 mars 2019, 12 h.**



## TOURBIÈRE RÉAL MICHAUD ET FILS

527, route 132, L'Isle-Verte, Qc, Tél : 418-898-6007

[www.tourbieremichaud.com](http://www.tourbieremichaud.com)

Courriel : [greenisl@mediom.com](mailto:greenisl@mediom.com)



La **Tourbière Réal Michaud et fils**, porte le nom de son fondateur, qui a légué l'entreprise à ses **trois fils** : Alain, Roger et Gaston dans les années 1987-1988. L'entreprise produit principalement la mousse de tourbe, qui est une matière végétale composée principalement d'une plante appelée sphaigne, et qui est récoltée sur ses terres de L'Isle-Verte, mais la ressource s'épuise de plus en plus. Au **Québec**, les tourbières sont très répandues et **créent plus de 10, 000 emplois directs et indirects** annuellement, en plus d'être un grand marché d'exportation partout dans le monde. La Côte-Nord héberge de nombreuses et vastes tourbières.

La **tourbe** produite est offerte nature, séchée et déchiquetée, en différents formats d'emballage. La sphaigne est un produit végétal « naturel », très absorbant et spongieux, qui sert à améliorer la qualité des sols. Elle est aussi employée de plus en plus, comme **litière pour les animaux** de ferme. Les **clients** sont principalement les **centres jardins et les agriculteurs**, et à l'occasion, des particuliers. La **mousse de tourbe** est vendue au Canada et aux États-Unis. L'entreprise fait aussi de la **coupe de bois** en automne et en hiver, vendu pour différents usages : chauffage, sciage et pâte à papier.



Les frères Michaud jouent chacun un **rôle particulier** dans la gestion de l'entreprise. **Roger** est responsable de la production, dirige les opérations de récolte, d'ensachage, de réparations et de maintenance. **Gaston** oeuvre à l'administration, aux ventes, à la promotion, aux liens avec les distributeurs et le transport. Il est aussi vice-président de l'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec, organisme très dynamique et innovateur, en soutien aux producteurs. **Alain**, qui a fait carrière dans l'enseignement et maintenant retraité, aide à la maintenance, aux réparations et aux travaux de récolte. L'entreprise compte aussi une employée en administration et 6 autres employés pendant la période de récolte (mai à octobre).



Les frères Gaston et Roger Michaud

**La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite bon succès à la Tourbière Réal Michaud et fils.**

# LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



## COMITÉ MUNICIPAL DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Afin de réaliser tous les événements prévus au calendrier, la participation de partenaires est nécessaire. À ce titre, nous souhaitons remercier les entreprises et comités qui y collaborent annuellement!

**Merci à nos commanditaires!**

### DIAMANT



Chevaliers de Colomb  
Conseil Seigneur-Côté



Desjardins  
Caisse de Viger et Villeray

### OR



### ARGENT

Tourbière  
Réal Michaud et Fils



PROMUTUEL  
ASSURANCE  
RIVE-SUD

### BRONZE

Magasin L. J. Pettigrew



## PRÊT DE RAQUETTES ET D'ÉQUIPEMENTS DE GLISSE

Service gratuit!

- Grandeurs pour enfants et adultes
- Service disponible au centre récréatif, durant les heures d'ouverture de la patinoire

Osez profiter de l'hiver!

Informez-vous auprès du préposé!  
418-898-2812 # 307 ou 306

Merci à l'URLS pour leur  
partenariat dans ce  
beau projet!



Vous êtes toujours le dernier au fait des nouvelles?

Votre vie sociale en est affectée?

Vous souhaitez sortir de l'ignorance?

**Abonnez-vous à notre page Facebook.**



Municipalité de L'Isle-Verte

**Pour tout savoir, partout, en tout temps.**

**Suivez-nous également sur Instagram!**



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Notez que la bibliothèque sera fermée le jeudi 7 mars à l'occasion de la semaine de relâche.

Horaire régulier

Dimanche : 15 h 15 à 16 h 30

Lundi : 19 h à 20 h

Jeudi : 13 h à 15 h

Information : 418-898-2812, poste 309



## CONCERT À L'ÉGLISE DE L'ISLE-VERTE

Le concert du 25 novembre dernier à l'église de L'Isle-Verte a attiré plus de 525 personnes qui ont manifesté leur satisfaction.

Le concert a généré en sa totalité un revenu net de 12,774.91 \$ redistribué à chacune des paroisses, à savoir : Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Épiphane, Cacouna, Saint-Arsène et L'Isle-Verte.

La participation d'une chorale de jeunes fut très apprécié ainsi que la prestation du samedi au Marché de Noël de L'Isle-Verte.

**En 2019, le grand concert de novembre aura lieu le dimanche 17 novembre 2019, à 14 h en l'église de L'Isle-Verte.**



Nous avons devancé notre concert pour ne pas interférer avec l'activité du Marché de Noël.

Bien que certains avantages furent notés à tenir les deux activités à la même date, le côté logistique nous incite à reprendre notre date originale, soit l'avant dernier dimanche de novembre.

Je vous prierais de noter cette date dès maintenant à l'agenda des activités de la paroisse.

Merci de votre très grande collaboration.

Bien vôtre; Françoise Dubé, Prés. d.m.



## DÉFI PATIN

Le vendredi 15 février a eu lieu notre défi patin annuel, qui a rassemblé cette année 64 patineurs! Les participants qui ont bravé le froid ont pu profiter d'une bonne collation santé et quelques chanceux sont repartis avec des prix de participation. Cet événement, organisé dans plusieurs municipalités de la région, avait pour but de rassembler le plus de patineurs.

Merci à tous les participants, et à l'année prochaine!



## LIRE ET ÉCRIRE, UNE FENÊTRE OUVERTE SUR LE MONDE!

**Ateliers en cours à L'Isle-Verte pour améliorer les compétences en lecture et écriture, avec ABC des Portages.**

**Il reste des places, joignez-vous à nous!**

- ♦ Gratuit
- ♦ Petit groupe
- ♦ À votre rythme, support individuel
- ♦ À la bibliothèque, tous les mardis PM

**Pour information et inscription :**

ABC des Portages : 418-862-9998 ou Municipalité : 418-898-2812, poste 306

**BIENVENUE!**



**Vous cherchez un emploi,  
Vous avez besoin d'un nouveau défi?  
Ne manquez pas l' « Événement Emploi 2019 »**

Quand : mercredi 20 mars 2019 de 13 h à 18 h  
Où : Hôtel Universel de Rivière-du-Loup

**Apportez votre CV**

Pour information : 418-862-7236 poste 243 ou

[www.riviereduloup.ca/evenementemploi](http://www.riviereduloup.ca/evenementemploi)



## La pêche blanche à L'Isle-Verte

**Une présentation de la vidéo sur la pêche  
blanche à L'Isle-Verte aura lieu  
Dimanche 24 mars 2019 à 19 heures  
au Resto-Bar le Barillet, L'Isle-Verte!**

Seront présents les pêcheurs qui ont participé au tournage de la  
vidéo ainsi que  
l'équipe de tournage. Venez les rencontrer!

Cette vidéo a été réalisée par des étudiants  
de l'École des métiers du cinéma et de la vidéo,  
Cegep de Rivière-du-Loup en janvier et février 2019.

**Vous êtes toutes et  
tous les bienvenus  
avec votre  
familles et vos  
amis!**

Invitation de  
Sébastien Soucisse du  
Barillet et de Lise  
Pelletier de la CDET



Photo : Lise Pelletier



## LE RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS (RPAM)

Le 13 juin 1969, l'Assemblée nationale sanctionnait le projet de loi 30 pour créer la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) qui aura comme mandat d'implanter le régime d'assurance maladie. C'est finalement en novembre 1970 qu'il sera instauré. Les seules personnes assurées pour les médicaments sont les personnes âgées de 65 ans et plus et les prestataires de la sécurité du revenu. 60% des Québécois ont alors un régime privé d'assurance médicaments et 15% n'en ont aucun.

L'une des premières mesures pour contrôler les coûts du programme de médicaments de la RAMQ est l'instauration de la contribution de 2 \$ par ordonnance qui sera débutée le 15 mai 1992, à payer par les bénéficiaires de 65 ans et plus seulement.

Le RPAM qui inclut aussi les gens de moins de 65 ans qui n'ont pas de couverture privée a vu le jour en janvier 1997. Il a fortement évolué dans le temps. La prime maximale annuelle est passée de 175 \$ en 1997 à 616 \$ en 2018. Parce que les coûts explosent.

Commençons par définir les termes.

**Prime :** La prime est le montant qui doit être versé annuellement pour avoir la couverture du RPAM. Une personne assurée au privé ne payera donc pas cette prime. Elle varie de 0 \$ à 616 \$ par personne pour l'année en cours (juillet 2018 à juin 2019). Elle est établie en fonction du revenu familial net et non selon la consommation de médicaments. Elle est payable à Revenu Québec lors de la production de la déclaration de revenus.

**Franchise :** La franchise est mensuelle : c'est la somme fixe qui doit être payée lors des premiers achats de médicaments couverts dans le mois. Elle s'établit à 19,90 \$ pour la période du juillet 2018 à juin 2019. Elle s'applique selon les mois du calendrier. Si, par exemple, une personne achète un médicament couvert pour la première fois dans le mois, le 31 du mois et qu'elle revient en acheter un autre le lendemain, 1<sup>er</sup> du mois suivant, elle devra payer les 2 franchises.

**Coassurance :** La coassurance est le pourcentage du médicament couvert qui doit être assumé une fois la franchise payée. Elle est de 34,9% pour la période de juillet 2018 à juin 2019 avec un plafond de 90,58 \$ par mois ou 1087 \$ par année. Pour les personnes de 65 ans et plus qui reçoivent le supplément de revenu garanti (SRG) à un taux de 1% à 93%, elle est plafonnée à 53,16 \$ par mois ou 638 \$ par année.

Les montants de la prime, de la franchise et de la coassurance changent le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et sont valides pour un an. Les personnes ayant un carnet de réclamation délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les enfants de personnes couvertes par le régime, de moins de 18 ans ou entre 18 et 25 ans, étudiant à temps plein et sans conjoint, ainsi que les personnes âgées de 65 ans et plus qui reçoivent le SRG au taux de 94% à 100% sont exemptés de payer la prime, la franchise et la coassurance.

Ce ne sont pas les pharmaciens qui ont créé le RPAM mais ils se feront un plaisir de vous donner les coordonnées de la RAMQ pour que vous puissiez leur émettre vos commentaires et/ou questions.

Le gouvernement leur a cependant délégué la tâche de l'expliquer plutôt que d'envoyer une brochure aux détenteurs du régime. Alors si vous avez des questions, critiques ou insatisfactions quant au régime, SVP vous rappeler que les pharmaciens ne sont que les messagers!

Françoise Cayouette, pharmacienne pour les pharmacies Lépicié et Miousse.



## VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)  
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

## HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**  
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

## CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

**418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**  
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

## PHARMACIE

**Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte  
Téléphone : 418-898-3111**

### HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE MARS

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 5, 12, 19 et 26 mars 2019  
Dr André Munger (418-862-0333) : Les 6 et 21 mars 2019

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie  
**de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne**



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

### **PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.**



197, Principale • St-Cyprien, Qc • G0L 2P0  
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • G0L 3L0  
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • G0L 1K0  
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • G0L 1G0

(418) 963-3306  
(418) 497-3925  
(418) 898-3111  
(418) 867-3569

## **Horaire du bureau municipal**

**141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812**

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	<b>FERMÉ AU PUBLIC</b>	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	<b>FERMÉ AU PUBLIC</b>	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	<b>FERMÉ</b>



## **Horaire de la bibliothèque municipale**

**136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309**

JOURS	HEURES
Dimanche	15 h 15 à 16 h 30
Lundi	19 h à 20 h
Jeudi	13 h à 15 h

## **Horaire de la Friperie du Nordet**

**143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308**

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

